

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

À l'école Saint-François-Xavier, tout adulte faisant partie du personnel de l'école a l'autorité et le devoir de faire respecter le Code de vie.

IMPORTANT !

Les règles sanitaires imposées par la Santé publique, modifiables sans préavis, prévalent sur certains règlements du Code de vie 2022-2023.

1. RESPECT DE SOI

- a) Je suis poli dans mes propos et mon attitude : j'utilise un langage soigné sans blasphèmes ni propos vulgaires.
- b) J'adopte des attitudes positives par rapport à mes apprentissages.
- c) J'assiste à tous mes cours et à toutes mes activités et je m'organise pour y arriver à temps.
- d) Je me fais un point d'honneur de toujours apporter le matériel nécessaire pour le cours auquel je me rends.
- e) J'ai un comportement responsable et autonome. Je planifie bien mon travail et j'en soigne la présentation. Je complète mes devoirs, mes travaux et mes leçons dans les délais prévus.
- f) Je participe activement à ma réussite en me gardant bien de plagier (examens, devoirs et travaux reliés ou non à l'utilisation de l'informatique).

2. RESPECT D'AUTRUI

- a) À notre école, le respect est à l'honneur et le vouvoiement est de rigueur. Je dois donc m'adresser à tout intervenant en l'appelant « Madame » ou « Monsieur » et en employant le « vous ».
- b) Je respecte les autres, jeunes et adultes, par mes gestes, mes paroles et mes écrits, et ce, tant dans le réel que dans le virtuel, incluant les réseaux sociaux. Je respecte aussi leur réputation et leur personne. J'évite les paroles dégradantes. De plus, lorsque survient un problème, je dis la vérité et j'écoute la version des autres.
- c) J'entretiens des relations harmonieuses avec les autres : j'évite la sollicitation, les menaces, l'intimidation, les bagarres, les bousculades et les agressions de toutes sortes. Quand survient un problème, je prends l'habitude de le régler en discutant. Si cela m'est difficile, je demande l'aide d'un adulte.
- d) Je respecte les autres en étant assis et prêt à commencer le cours au son de la cloche.
- e) En classe, je participe en suivant les consignes données. Je respecte les autres en étant calme et à l'écoute.

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Je porte le plus grand soin au matériel de l'école, à celui des autres et au mien, **incluant mon agenda**.
- b) Je suis responsable à part entière de la propreté de mon école.
- c) Je protège mon environnement en accomplissant des gestes écologiques tels que le recyclage.
- d) La gomme m'est permise à la cafétéria.

- e) Je prends mes repas aux tables de la cafétéria. La nourriture est interdite dans les classes et dans le gymnase, sauf avec l'autorisation spéciale d'un membre du personnel. Je dispose de mes déchets de façon responsable.
- f) Pendant les pauses, je peux prendre une collation en me rendant à mon cours en m'assurant de l'avoir terminée avant d'entrer dans la classe et je dispose de mes déchets de façon responsable.
- g) Je dois obtenir l'autorisation de la direction pour toute vente de quelque nature que ce soit ou encore pour apposer des affiches sur les murs de l'école.
- h) Je sais que déclencher une fausse alarme, voler et se livrer au vandalisme sont des gestes criminels et je m'en abstiens. Des poursuites pourraient être intentées contre moi.

4. ÉDUCATION PHYSIQUE

- a) Pour mes cours d'éducation physique, je dois porter le costume **obligatoire, réservé à ce cours seulement**, c'est-à-dire le t-shirt bleu pâle ou le t-shirt identifié « Éducation physique » ainsi que le short bleu marine ou le pantalon de survêtement gris identifié « Éducation physique ». Je dois porter des espadrilles.
- b) Avant le cours, je retire mes bijoux et j'attache mes longs cheveux.
- c) Je change de vêtements après mon cours. Pour cette raison, la veste est autorisée seulement lorsque les cours sont à l'extérieur.
- d) Si je dois être dispensé de certains exercices pour raison de santé, je dois fournir, à mon enseignant, un **billet médical** qui indique le motif et la durée de mon exemption.

5. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- a) Une reprise de temps devra être faite pour chacune de mes absences non justifiées (séchage de cours) ou pour toute auto-expulsion d'un cours.
- b) J'apporte à mes parents, dans les délais demandés, tous les messages transmis par l'école et je rapporte les coupons-réponses s'il y a lieu.
- c) Lorsqu'il faut que je quitte l'école durant la journée, je dois, au préalable, me rendre au local « Répit » afin d'en informer la personne responsable et montrer une justification de mes parents au besoin.
- d) Je dois utiliser uniquement le casier et le cadenas prêtés en début d'année et les garder en bon état. Afin de protéger mes biens, je garde confidentiel le numéro de ce cadenas. L'école ne se rend pas responsable des pertes subies ou des vols dont je peux être victime.
- e) Je suis responsable de ce que j'apporte à l'école. J'identifie mes objets et mes vêtements.
- f) Avant le début des cours, j'utilise toujours l'« Entrée des élèves » située à l'avant de l'école. Une fois les cours commencés, j'utilise l'entrée de l'« Administration ».
- g) Exceptionnellement, si je dois circuler dans les corridors pendant les cours, je fais signer mon agenda à la page « Sorties de classe » et je dépose mon cellulaire sur le bureau de l'enseignant. Je circule de façon calme et silencieuse.
- h) Afin d'assurer ma sécurité ainsi que celle des autres élèves et du personnel, tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat.
- i) Durant le diner, je respecte l'horaire prévu des déplacements dans les corridors.
- j) Je dois laisser mon sac d'école ou mon sac à main dans mon casier en tout temps.
- k) Pendant les pauses, je demeure à l'intérieur de l'école.

6. UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation d'un cellulaire, d'un lecteur numérique (tel iPod), d'une tablette numérique ou d'une console de jeux m'est permise à mon casier lors des pauses et à la cafétéria pendant le diner.

À partir du moment où je quitte mon casier pour me rendre à un cours ou à une activité-midi, je range mon appareil et mes écouteurs jusqu'au retour à mon casier, à la pause suivante.

L'utilisation de mon cellulaire dans les toilettes m'est strictement interdite.

Filmer ou photographier (incluant les égoportraits) m'est interdit, et ce, à l'intérieur de l'école ainsi que sur tout son territoire extérieur. Les captures d'écran et les enregistrements audio et vidéo lors d'un enseignement virtuel me sont également interdits.

En cas d'infraction à l'école, l'appareil me sera confisqué et sera remis à la direction qui le gardera pour la durée prévue au code de vie.

SANCTIONS LORS DE LA SAISIE D'UN APPAREIL

- 1^{re} offense : 24 h
- 2^e offense : 3 jours
- 3^e offense : 5 jours

L'utilisation de mes appareils électroniques et de mes écouteurs pendant les cours restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par mon enseignant dans le cadre de sa gestion de classe. Sinon, mes appareils ainsi que mes écouteurs doivent être rangés.

7. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- À l'école, les objets symbolisant les psychotropes, la violence, le sexisme ou le racisme me sont interdits.
- Les objets pouvant représenter un danger pour moi ou pour les autres sont interdits. La possession d'un tel objet entraînera une suspension externe de trois jours, applicable sur-le-champ. La direction se réserve toutefois le privilège de modifier cette suspension et de mettre en place des mesures reliées à l'infraction commise.
- Pour ma propre sécurité et celle des autres, je laisse les portes et les escaliers dégagés.
- Mes déplacements en planche à roulettes, à vélo, en patins à roues alignées se font à l'extérieur du terrain de l'école.
- Je m'abstiens de circuler ou de flâner autour des voitures stationnées à l'avant de l'école. Les attroupements dans le stationnement sont interdits.
- Les jeux d'argent tels que les cartes, les dés, les paris, etc. me sont interdits.



VÊTEMENTS ET ARTICLES PROMOTIONNELS
261, rue Brossard, Delson J5B 1W9 Tél. : 1-866-659-9426 ou 450-632-6445
Télééc. : 450-632-4470 Courriel : s.desrochers@asdesrochers.com

8. TENUE VESTIMENTAIRE

- À l'école, je porte l'uniforme sans modification de même que lors des activités organisées à l'extérieur de l'établissement. Si je porte un chandail à manches courtes ou à manches longues, sans capuchon, sous celui à l'effigie de l'école, je m'assure qu'il soit d'une couleur unie conforme aux couleurs de l'école, c'est-à-dire blanc, bleu marine, gris ou bourgogne.
- En entrant dans l'école, je retire ce qui couvre ma tête (casquette, chapeau, tuque, capuchon). Je laisse mon manteau, mes bottes, ma casquette ou mon chapeau dans mon casier.
- Je porte le capuchon de ma veste ou de mon chandail **à l'extérieur seulement.**

- d) Les shorts, les robes et les jupes me sont permis pourvu que la longueur minimale, la mi-cuisse, soit respectée.
- e) Les pantalons doivent être portés à la taille. Les vêtements troués, effilochés ou arborant des graffitis me sont interdits. **Lors des journées couleur**, je porte une tenue décente et respectueuse de ma personne et des autres.

9. RESPECT DES LOIS

- a) Afin de faire respecter les lois des différentes instances (scolaires, municipales, provinciales et fédérales), la direction se réserve le droit d'inspecter, en tout temps, mon casier, mon sac à dos, mon sac à main, etc.
- b) Il est strictement interdit de photographier, de faire des captations audio ou vidéo et de faire des captures d'écran des membres du personnel, à leur insu, et ce, en classe comme en enseignement virtuel.
- c) Toute infraction commise à l'école ou ayant des répercussions à l'école pourrait être sanctionnée.